Image not found or type unknown

SUCESSION DE MAISON ENTRE COMPAGNON ET ENFANTS

Par **Dartois Mireille**, le **03/09/2018** à **08:09**

Bonjour
j'achète une maison avec mon compagnon 1/3 Pour moi et 2/3 pour lui de façon a ce que nos enfants 1 pour moi et 2 pour lui puisses hériter en part égales Par contre comment cela se passe pour le conjoint restant en vie , les enfants peuvent ils réclamer leurs parts que faut il faire pour éviter que celui ci puisses rester vivre dans la maison.

Par **youris**, le **03/09/2018** à **10:13**

bonjour,
il n'y a aucun lien juridique entre concubins (et non conjoint) qui ne sont pas héritiers l'un de l'autre, en cas de legs ou donation, le concubin survivant sera taxé à 60%, par contre les enfants sont héritiers réservataire;
dans votre situation, il faut envisager de vous pacser et de faire chacun un testament léguant l'usufruit de la maison au concubin survivant.
Voyez un notaire.
Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés